



2018

FORMATION

Matériel



L'APPRENTISSAGE, L'ALTERNANCE : UN BESOIN VITAL AU MATÉRIEL

L'entreprise use et abuse de plus en plus du recours à l'intérim par manque de personnel pour répondre à la production intensive qu'elle prône au Matériel.

Pour la CGT, une autre solution existe :

Il faut anticiper la transmission des savoirs et des compétences en fixant des objectifs ambitieux de formation d'apprentis et d'alternants au Matériel.

La Direction a beau clamer que la charge de travail est en baisse, mais la réalité est que son niveau va s'accroître durant les 10 prochaines années selon ses propres chiffres. La désorganisation chronique des ateliers de Maintenance qu'elle organise n'est donc qu'un prétexte pour diminuer le nombre d'emplois et les « ressources disponibles » dont elle dispose.

La Direction affiche un aplomb dédaigneux lorsqu'elle évoque l'accroissement temporaire des charges, seul motif qu'elle peut avancer pour avoir recours aux salariés intérimaires. Cela lui permet de réaliser une maintenance à bas coût, seul objectif recherché par nos dirigeants.

Comme les intérimaires, les apprentis et les alternants du Domaine MATERIEL souffrent d'une exploitation de leur statut de salariés précaires, poussés par l'obligation de résultats dans leur scolarité mais aussi par l'entreprise pour obtenir de leur part une forte productivité.

« L'arpète » (jeune cheminot apprenti), c'est une graine en germe d'un futur cheminot consciencieux et réfléchi. C'est celui qui connaît bien son atelier, son chantier et toutes les règles qui régissent sa sécurité parce qu'il en apprend les engrenages et les rouages depuis son arrivée dans l'entreprise. C'est aussi celui en qui tous les cheminots ont confiance car il a gagné le respect de ses pairs par sa bonne tenue et son écoute attentive.

Pourtant, durant son apprentissage du métier ferroviaire, qu'il a mûrement choisi, il va connaître un véritable parcours du combattant du fait des dégradations commises par l'entreprise SNCF au nom de la rentabilité. Elle porte le nom de « productivité ».

Pour éviter l'échec et réussir son entrée positive dans le monde du travail la CGT préconise :

1. Une intégration dans une équipe équilibrée en nombre avec un tuteur unique pour chaque apprenti.
2. L'interdiction absolue de travailler seul sur le matériel roulant sans le soutien d'au minimum un cheminot ou de son tuteur.
3. L'absence de notion de rentabilité dans son parcours professionnel d'équipe.
4. Un cadrage pour les tuteurs afin de mieux appréhender le partage nécessaire avec l'apprenti ainsi qu'une reconnaissance du temps passé avec lui.



L'utilisation des alternants par la direction SNCF, pour remplacer des cheminots, n'apporte pas de plus-value technique à l'entreprise.

C'est un véritable gâchis car il y a un potentiel énorme chez ces jeunes qui ne peuvent plus se contenter d'une simple lettre de recommandation de leur établissement.

La SNCF les met à contribution afin de résoudre les dysfonctionnements de ses réorganisations. Elle demande à ces jeunes cheminots malléables d'accepter les cadences élevées, les postes multiples et une production accrue.

Les alternants de la SNCF, formés, compétents, qualifiés et efficaces, ne peuvent servir plus longtemps de « bouche-trous » à nos établissements de maintenance. Ils ont eux aussi droit à l'emploi au Statut dès la fin de leur contrat d'alternance.

L'alternance répond à une demande de formation et de mise en place d'un jeune salarié dans l'emploi et apporte des compétences supplémentaires aux salariés.

1. L'alternance doit offrir et respecter des règles de fonctionnement d'entreprise mettant en œuvre la sécurité physique et mentale des salariés, ainsi qu'une qualité de vie et de travail améliorée ;
2. L'alternance doit être ouverte à l'ensemble des métiers de la maintenance ferroviaire ;
3. L'alternance doit préparer et former ces jeunes salariés aux métiers cheminots ;
4. L'alternance ne doit pas être utilisée de façon rentable et ne pas couvrir les emplois stables et durables qui doivent être occupés par des cheminots au Statut ;
5. L'alternance à la SNCF doit déboucher automatiquement sur une embauche au Statut après réussite des examens car la SNCF a le devoir de recruter les alternants qu'elle forme.

La CGT soutient celles et ceux qui donnent tout pour obtenir un diplôme, un emploi et une nouvelle vie.

La CGT revendique :

- ✓ L'embauche de tous les apprentis ayant réussi aux examens
- ✓ L'embauche des alternants ayant réussi aux examens et souhaitant continuer à travailler au MATERIEL
- ✓ L'embauche des Intérimaires qui le souhaitent
- ✓ Remplacement de tous les départs en retraite par des embauches.

Il est donc possible, voire nécessaire, d'embaucher dans notre entreprise et d'offrir cette possibilité aux apprentis, aux alternants et aux salariés précaires à la recherche d'un emploi stable.

La CGT exige que l'entreprise utilise cette main-d'œuvre qualifiée, motivée et désireuse d'apprendre pour les besoins de renouvellement et d'extension des postes de travail.



**AVEC LA CGT,
IMPOSONS NOS CHOIX ET NOS REVENDICATIONS**

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT